

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le cabinet du Maire communique au sujet des Halles :

Saisi d'un incident survenu en fin de semaine dernière aux Halles, concernant l'activité d'un artiste peintre en leur sein, Maître Didier MOULY, Maire de Narbonne, tient à préciser les éléments suivants.

Les Halles, propriété de la Ville, sont un lieu fermé dédié à l'activité des commerçants et artisans qui exercent en ce lieu. Cette activité est régie par un règlement intérieur, destiné à permettre l'exploitation de cette infrastructure commerciale dans les meilleures conditions. Et ce, au bénéfice des professionnels qui disposent d'une concession d'utilisation, mais aussi de leurs clients.

Dans ce cadre, et au regard de nombreux incidents survenus au cours des derniers mois, notamment des débordements ponctuellement observés dans l'enceinte des Halles, les samedi et dimanche en fin de matinée et début d'après-midi, l'autorité municipale a jugé nécessaire de veiller au strict respect du règlement intérieur, dans l'intérêt de tous.

C'est ainsi que la Ville a renforcé la surveillance intérieure des Halles, dans lesquelles interviennent désormais trois agents municipaux.

Ce sont ces agents qui sont intervenus auprès de l'artiste-peintre mis en cause dans le récent incident, afin de lui demander de quitter les lieux, à défaut de bénéficier d'une autorisation d'exercer son art dans l'enceinte commerciale.

Il est bien évident, cependant, que la Ville n'est en rien opposée à l'organisation d'animations dans les Halles, telles qu'elles sont régulièrement proposées en ces lieux. Mais toutes font l'objet d'une demande d'autorisation préalable, qui est accordée après examen de leur intérêt et des contraintes ponctuelles qu'elles sont susceptibles de générer. L'objectif étant, là encore, de veiller à ce qu'aucune de ces animations n'impacte l'activité première de l'infrastructure.

Ainsi, la présence et l'activité d'un artiste-peintre croquant les scènes de vie dans les Halles sera examinée avec intérêt, pour peu que l'artiste concerné en fasse la demande et qu'il s'engage à exercer son art dans le respect des règles qui régissent l'exploitation des Halles de Narbonne.

Maître Didier MOULY entend ainsi mettre un terme à une tentative de polémique qui n'a pas lieu d'être, alimentée par quelques figures bien connues de l'opposition qui n'ont, décidément, pas grand-chose à mettre sous leur plume...

Contact presse :

Mairie de Narbonne
Direction de la communication
Tél. 04.68.90.31.36
presse@mairie-narbonne.fr